

DISPOSITIF D'AIDE

AGEFIPH : L'AGEFIPH a pour mission de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans les entreprises privées. Pour ce faire, elle propose des aides pour un projet professionnel, une formation, une compensation du handicap, une création/reprise d'entreprise, etc.

A QUI S'ADRESSE T-IL ?

Ce dispositif d'aide s'adresse aux demandeurs d'emploi inscrit à Pôle Emploi et reconnu travailleurs handicapés.

OBJECTIFS

Grâce aux fonds collectés auprès des entreprises, l'AGEFIPH propose des services et des aides destinés aux personnes handicapées et aux entreprises. Vous pourrez ainsi bénéficier :

- D'un accompagnement personnalisé pour créer ou reprendre votre entreprise.
- D'un appui au développement de l'entreprise durant les 3 premières années : développement commercial, organisation administrative, tableaux de bord, formations.
- D'une subvention de 6 000 € en complément d'un apport de fonds propres d'au moins 1 500 €, ainsi que d'une micro-assurance incluant les garanties multirisques professionnelles, prévoyance et santé – sous réserve d'une expertise démontrant la viabilité de l'entreprise.

COORDONNEES

BGE Auvergne
22 AV. DU MARECHAL LECLERC
63110 BEAUMONT
04 73 35 12 39
contact@bgeauvergne.fr
www.bgeauvergne.fr
www.agefiph.fr

Les conseillers BGE Auvergne accueillent les porteurs de projet sur les antennes suivantes :
Ambert, Beaumont, Brioude, Issoire, Le Puy-en-Velay, Montluçon, Moulins, Montluçon, Riom, Thiers,
Vichy.